

# PRES DE CHEZ VOUS



## Permanences du Maire

M. le Maire vous accueillera en mairie, sans RDV, de 8h30 à 12h :

- samedis 17 et 24 janvier 2026
- samedis 7 et 21 février 2026

## Dépôt des sapins

Vos sapins de Noël, dépourvus de toutes décos, pourrons être déposés aux déchets verts de Rustenhart le **samedi 10 janvier** de 10h à 11h30.

## Vœux du Maire

La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le **mardi 27 janvier 2026 à 19h** à la salle polyvalente de Rustenhart où le Maire et les membres du Conseil Municipal seront heureux de vous accueillir.

## Concert

Le Conseil de Fabrique vous propose un concert du groupe The Musical Joyband (thème : escapade musicale) à l'église de Rustenhart le dimanche **1<sup>er</sup> février à 15 h** (petite restauration, entrée libre plateau).

## Inscription école 2026/2027

Les inscriptions à l'école de Rustenhart pour la rentrée 2026 sont ouvertes pour les enfants nés en 2023 et les nouveaux habitants du village.

Merci de bien vouloir contacter la directrice Mme SCHELCHER

- par mail : [ce.0680268x@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.0680268x@ac-strasbourg.fr)
- ou par téléphone : 03 67 35 72 76

afin de convenir d'un rendez-vous.

## MAIRIE

2 rue de l'église 68740 Rustenhart  
Tel : 03 89 49 45 06  
[accueil.rustenhart@alsacefibre.fr](mailto:accueil.rustenhart@alsacefibre.fr)  
le lundi de 10h à 12h  
le mercredi de 16h à 18h  
le jeudi de 10h à 12h et de 16h à 18h

## LES ECOLES

Maternelle Tel : 03 67 35 72 76  
Elémentaire Tel : 03 68 61 05 11

LE PERISCOLAIRE Tel : 03 67 35 72 77

## BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

3b, rue de l'église  
[bibliotheque.rustenhart@gmail.com](mailto:bibliotheque.rustenhart@gmail.com)  
[www.rustenhart.bibenligne.fr](http://www.rustenhart.bibenligne.fr)  
le mercredi de 10h à 11h30  
le jeudi de 16h à 18h  
le samedi de 10h à 12h

## NUMEROS D'URGENCE

15 SAMU  
17 Gendarmerie  
18 Pompiers  
112 Numéro unique européen

Rustenhart ISSN 3002 - 1324

## ELECTION MUNICIPALES 2026

Les élections municipales de 2026 auront lieu le dimanche **15 mars** 2026 pour le premier tour et, si nécessaire, le dimanche **22 mars** 2026 pour le second.

L'article L.17 du code électoral dispose que "les inscriptions sur les listes électorales à la mairie peuvent se faire jusqu'au 6<sup>ème</sup> vendredi précédent le scrutin", soit **jusqu'au 6 février 2026** (jusqu'au 4 février 2026 sur internet). Le lien pour faire la demande d'inscription sur les listes électorales (pour ceux qui désirent s'inscrire, qui ne l'ont pas fait) :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

### ***Les modalités de vote***

Les élections municipales se dérouleront au scrutin de liste paritaire, proportionnel, à deux tours. Autrement dit, les électeurs voteront pour une liste composée alternativement de femmes et d'hommes, regroupés autour d'un projet commun. En présence de plusieurs listes, les sièges du conseil municipal seront répartis proportionnellement selon le nombre de voix obtenu par chacune d'entre elles.

- Si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, alors l'organisation d'un second tour ne sera pas nécessaire.
- Dans le cas contraire, pour le second tour, seules les listes ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour seront admises à participer. Leur composition pourra être modifiée pour intégrer des candidats présents au premier tour sur d'autres listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés.

La commune de RUSTENHART est désormais considérée comme ayant plus de 1.000 habitants. Ceci marque en conséquence **la fin du scrutin «plurinominal»** ainsi que la **fin de la pratique du «panachage»**, c'est-à-dire la possibilité pour les électeurs d'ajouter, rayer des noms et modifier l'ordre de présentation des candidats sur les bulletins de vote.

### ***Le rôle du conseiller municipal***

Se présenter aux élections municipales signifie rejoindre une liste de candidats. Être conseiller municipal, c'est représenter les habitants, participer aux décisions locales et aux commissions, et transformer ses idées en projets concrets pour la commune, qu'il s'agisse de services publics locaux ou d'initiatives citoyennes.

### ***Election du maire et des adjoints***

L'élection se tient lors de la première réunion du conseil municipal.

### **Marché à Rustenhart**

Retrouvez les stands suivants le jeudi, Place de l'église :

Daniel WICKERSHEIM (maraîcher)  
PARAD'ICE (glaces, gaufres...)  
BRASSERIE SUFF'BIER (bières)  
MAGIC MANDALAS (bijoux, pierres)  
SAVEURS DE NOS BELLES REGIONS  
(crèmerie, fromages)

### Boulangerie

Les samedis de 7 h à 11 h  
place de la Mairie

### Les food-trucks

(Place de la Mairie)

Mardi soir semaines impaires :

FOODY'S TRUCK (hamburgers,...) :

Tél. 06.06.60.54.64

Tous les vendredis :

CROUSTI'PIZZA : Tél. 06.98.14.67.67

Commandes et livraisons de plats du jour :

LES BUFFETS DE VANESSA

Tél. 06.02.18.08.08 ou

buffetsde vanessa@outlook.fr

## DIVERS

### Déposer votre dossier sur GEODEMAT

Vous ne pouvez pas passer en Mairie pour déposer votre dossier de demande de travaux ? La Commune et son service instructeur ont mis en place la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme pour répondre à l'obligation légale de saisine par voie électronique (SVE). Modalités pratiques pour déposer une demande d'autorisation d'urbanisme :

Chaque usager a le choix entre :

- Un dépôt papier (soit en se rendant à l'accueil de la mairie, soit par envoi postal)
- Un dépôt par voie électronique

Pour un dépôt par voie électronique, rendez-vous sur la plateforme du Syndicat Mixte du SCoT Rhin Vignoble Grand Ballon : en cliquant sur ce lien

[https://app.geo-soft.fr/index.php?metier=geoadsdemmat&action=portail&c=scot\\_rvbg](https://app.geo-soft.fr/index.php?metier=geoadsdemmat&action=portail&c=scot_rvbg)

Le dépôt dématérialisé concerne les demandes suivantes :

- ❖ certificats d'urbanisme (CU)
- ❖ déclarations préalables (DP)
- ❖ permis de construire (PC)
- ❖ permis de démolir (PD)
- ❖ permis d'aménager (PA)

Pour vous aider dans la constitution de votre dossier, vous pouvez également consulter le portail d'Assistance aux Demandes d'Autorisations d'Urbanisme (AD'AU) mis en place par les services de l'Etat (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R52221>)

Pour toute question concernant votre projet, les règles d'urbanisme applicables ou pour prendre rendez-vous, contactez la Mairie aux horaires habituels d'ouverture.

Nous souhaitons un joyeux anniversaire à :

### Les anniversaires de février

1. M. SYDA Lucien, Laurent (72 ans)
3. M. KELLER Charles (85 ans)
4. M. WILDY Henri (75 ans)
5. M. BERNET François (72 ans)
6. Mme HEGY née SCHWARTZ Agnès (87 ans)
25. Mme BOETSCH née RIEGERT Louise (88 ans)
25. Mme FERNANDEZ née SIMAC Martine (77 ans)
26. Mme RAABE Romana (88 ans)

